

#### Séance du 16 décembre 2011

# POINT 2 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 21 OCTOBRE ET 18 NOVEMBRE 2011

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'administration des 21 octobre et 18 novembre 2011 joints en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



#### Séance du 16 décembre 2011

# POINT 3 : APPROBATION DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE, DU BUDGET INITIAL ET DU PLAFOND D'EMPLOIS POUR L'ANNÉE 2012

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**VU** le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 9 voix contre et 18 voix pour, la structure budgétaire de l'Université de Nantes et son budget initial pour l'année 2012, d'un montant de 301 052 853 euros, tels qu'ils sont détaillés dans les documents ci-joints ;

APPROUVE avec 2 abstentions, 8 voix contre et 16 voix pour, le plafond global des emplois à l'Université de Nantes, fixé pour l'année 2012 à 3 611,28 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



### Séance du 16 décembre 2011

POINT 4.1.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROJET DE RECHERCHE PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS MÉCANIQUES DU MUSCLE POUR LE SUIVI NON INVASIF DE PATHOLOGIES NEUROMUSCULAIRES ET L'ESTIMATION DE LA FORCE

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis du Conseil Scientifique du 5 décembre 2011;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE à l'unanimité avec 24 voix pour,

- > le projet «Évaluation des propriétés mécaniques du muscle pour le suivi non invasif de pathologies neuromusculaires et l'estimation des forces »
- > le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet (5 ans) :

Coût total du projet	804 520 €	100%
Montant de la subvention FEDER sollicitée	185 146 €	23,01%
Montant des autres aides publiques	50 547 €	6,28%
Montant des ressources privées (AFM)	116 000 €	14,42%
Part du maître d'ouvrage Salaires des chercheurs impliqués dans le projet	452 827 €	56,29%

> le dossier de demande de subvention FEDER de 185 146 euros joint en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



#### Séance du 16 décembre 2011

POINT 4.1.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROJET DE RECHERCHE PORTANT SUR LA DÉTECTION DE BACTÉRIE PATHOGÈNE EN AGROALIMENTAIRE (AGRIFOODS)

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis du Conseil Scientifique du 5 décembre 2011;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE à l'unanimité avec 24 voix pour,

- > le projet de recherche «Détection de bactérie pathogène en agroalimentaire (AGRIFOODS)»
- > le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet (4 ans) :

Coût total du projet	990 568 €	100%
Montant de la subvention FEDER sollicitée	495 284 €	50%
Montant des autres aides publiques sollicitées OSEO ISI	334 432 €	34%
Montant des autres ressources privées	0 €	0%
Part du maître d'ouvrage Salaires des chercheurs impliqués dans le projet	160 852 €	16 %

> le dossier de demande de subvention FEDER de 495 284 euros joint en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



## Séance du 16 décembre 2011

## POINT 4.3.1 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'IUT DE SAINT-NAZAIRE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications des statuts de l'IUT de Saint-Nazaire détaillées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



#### Séance du 16 décembre 2011

# POINT 4.3.2 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DE NANTES / POLYTECH NANTES

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications des statuts de l'École polytechnique de l'Université de Nantes / Polytech Nantes, détaillées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



#### Séance du 16 décembre 2011

POINT 4.3.3: APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES ATLANTIQUE (OSUNA)

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation :
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique (OSUNA) détaillées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



#### Séance du 16 décembre 2011

# POINT 4.4 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis du Comité technique du 23 novembre 2011;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications du règlement d'attribution des prestations d'action sociale du Comité des personnels de l'Université de Nantes (CPUN) suivantes :

## - Base de calcul du quotient familial :

Les revenus perçus défiscalisés (indiqués sur les avis d'imposition « pour mémoire ») sont ajoutés à la base de calcul du quotient familial.

## - Relèvement du plafond du quotient familial :

Le plafond du quotient familial est porté de 13 500 € à 14 000 €.

## - Précisions concernant l'attribution de l'aide à une nouvelle affectation :

- aide réservée pour une première affectation à l'Université (exclusion des mutations)
- aide pour déménagement et frais d'installation exclusivement (et non pour frais kilométriques)
- demande à faire avant la fin de l'année civile durant laquelle la nomination est intervenue sauf exception.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOPNTE



#### Séance du 16 décembre 2011

# POINT 4.5 : APPROBATION D'UNE CONCESSION DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, la concession par nécessité absolue de service d'un logement de type 4 pièces d'une surface de 89 m² situé sur le site de l'IUFM à Angers, au bénéfice de M. JUBAULT, opérateur de maintenance.

Cette concession comporte la gratuité du logement nu et l'occupant bénéficie d'une franchise des prestations accessoires, dont le montant a été plafonné par le Conseil d'administration dans sa délibération du 25 mars 2011 à un montant de 1 906 euros avec chauffage collectif et 2 540 euros sans chauffage collectif.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE



## Séance du 16 décembre 2011

## POINT 4.5: APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 6 décembre 2011;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 24 voix pour, les tarifs, dons et subventions détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Nantes, le 16 décembre 2011 Le Président de l'Université de Nantes

Yves LECOINTE